

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 2 juin, 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE A HUIS CLOS AU 30 CHEMIN BEGLEY (BUREAU MUNICIPAL), ET PAR VOIE VISIOCONFÉRENCE, LE 2 JUIN 2020 À 19H28, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE : PAUL CHAMBERLAIN, LYNN NOËL, HENRI CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE, SYLVAIN LA FRANCE

SONT PRÉSENTS EN SALLE, ROBERT BERGERON, LYNNE LACHAPELLE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

2020-06-092

1.2 **SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Henri Chamberlain et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence,

QUE le conseil publie un avis, sur son site Internet, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours de cette séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel ou téléphone.

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Séance tenue à huis clos
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie

- 1.11 Demande d'aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – exercice financier 2020-2021
 - 1.12 Broyeur de branches (offre d'achat)
 - 1.13 Crédit de taxes matricule numéro 3589-74-4236
 - 1.14 VAVG – rapports financiers et protocole d'entente
 - 1.15 Embauche de l'employé au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement / Superviseur de la voirie
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2.1 Soumission Excel Radio – Achat radio portable
- 3. TRANSPORT**
- 3.1 Offres de services pour des études complémentaires de réfection du tronçon Mulligan Ferry;
 - 3.2 Rapiéçage à froid
 - 3.3 Octroi de contrat - Fauchage de la végétation
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 4.1
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 5.1
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 6.1 Toponymie du Québec - officialisation d'un chemin
 - 6.2 CPTAQ - aliénation et utilisation à une fin autre qu'agricole
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
- 7.1 Fleurs et bacs
 - 7.2 Rénovation bibliothèque
- 8. VARIA**
- 8.1
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-06-093
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 2.2 **MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-072 INTERDICTION DE FEU À CIEL OUVERT EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE**
 - 6.3 **MANDAT PROCUREUR DANS UN DOSSIER DE ZONAGE**
- ADOPTÉE**

2020-06-094
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-06-095
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De mai 2020, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	23 963,37 \$
Remises provinciales	8 246,27 \$
Remises fédérales	3 198,20 \$
Remises du Régime de retraite	3 921,60 \$

ADOPTÉE

2020-06-096
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle

APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de mai 2020 totalisant un montant de 69 611,20 \$.

ADOPTÉE

2020-06-097
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2020 totalisant un montant de 103 451,49 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2020-06-098
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (752,76 \$)

2020-06-099
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (87,03 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2020-06-100
1.11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – EXERCICE FINANCIER 2020-2021

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil mandate le directeur général de soumettre une demande d'aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – exercice financier 2020-2021 tel que stipulé au document B qui en fait partie intégrante à cette résolution pour un coût total de 25 000 \$.

ADOPTÉE

2020-06-101
1.12

BROYEUR DE BRANCHES (OFFRE D'ACHAT)

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre d'achat pour le broyeur de branches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu,

QUE le conseil accepte l'offre d'achat au montant de 3 100 \$ pour le broyeur de branches présenté par Corey Peck, et mandate le directeur général M. Pierre Vaillancourt de signer pour et au nom de la Municipalité de Kazabazua tous documents pertinents à cette vente auprès de la S.A.A.Q.

ADOPTÉE

1.13

CRÉDIT DE TAXES MATRICULE NUMÉRO 3589-74-4236

CONSIDÉRANT que le vidange de boues septiques de la programmation 2018 et 2019 a été refusé par le propriétaire pour ces deux années de vidanges;

CONSIDÉRANT que le programme remet automatiquement à l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ**
par _____ et résolu,

QUE le conseil refuse la demande de crédit de taxes pour le service de vidange de boues septiques associé au matricule numéro 3589-74-4236 en se basant sur les notes de refus pour ces deux années par le propriétaire.

REPORTÉE

2020-06-102

1.14

VAVG – RAPPORTS FINANCIERS ET PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU que l'organisme Village des Aînés de la Vallée-de-la-Gatineau (VAVG) ont remis au conseil leur rapport financier

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport financier de l'organisme Village des Aînés de la Vallée-de-la-Gatineau (VAVG);

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du rapport financier;

ATTENDU que le protocole d'entente stipule que la municipalité de Kazabazua remettra un montant de 10 000 \$ annuellement à l'organisme;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu,

QUE le conseil autorise de déboursier un montant de 10 000 \$ tel que stipulé dans le protocole d'entente avec l'organisme Village des Aînés de la Vallée-de-la-Gatineau (VAVG).

ADOPTÉE

1.15

EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT / SUPERVISEUR DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre d'emploi pour la position d'Inspecteur en bâtiment et environnement / superviseur de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour recevoir des candidatures étaient le 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont eu lieu le 25 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et résolu;

QUE le conseil embauche M. Daniel Argudin aux termes tel que décrit et soumis au conseil sous le numéro de contrat **DAIV2005**, mandate le directeur général de signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Kazabazua,

QUE M. Daniel Argudin est nommé au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement au sein de la municipalité de Kazabazua.

REPORTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-06-103

2.1

SOUMISSION EXCEL RADIO – ACHAT RADIO PORTABLE

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de 2 radio portable Nexedge pour le département de feu tel que soumis par Excel Radio en date du 20 mai 2020 au coût total de 1 278 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-06-104

2.2

MODIFICATION RÉOLUTION NUMÉRO 2020-04-072 INTERDICTION DE FEU À CIEL OUVERT EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE

IL EST PROPOSÉ Henri Chamberlain
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

DE modifier la résolution numéro **2020-04-072** pour ce qui suit :

« **QU'**une interdiction de feu à ciel ouvert sera en vigueur et sera soulevée dès qu'elle sera avisée par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la municipalité elle-même. ».

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2020-06-105
3.1

OFFRE DE SERVICES POUR DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DE RÉFECTION DU TRONÇON MULLIGAN FERRY

ATTENDU que le service de Génie Municipal de la MRCVG par invitation que les firmes AB Technique et WSP ont présenté des offres de service pour des études complémentaires de réfection du tronçon Mulligan Ferry;

ATTENDU que toutes les soumissions sont jugées conformes;

ATTENDU que le service de Génie Municipal de la MRCVG recommande à la Municipalité de Kazabazua d'accepter les offres d'AB Technique et WSP;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu,

QUE la municipalité de Kazabazua retienne les services de AB Technique en bathymétrie pour un montant de 1 600 \$ avant les taxes applicables et de WSP pour le service d'actualisation des études hydrauliques, géotechniques et l'ingénierie au montant de 18 720 \$ avant les taxes applicables tel que recommandé par le service de Génie Municipal de la MRCVG.

ADOPTÉE

2020-06-106
3.2

RAPIÉÇAGE À FROID

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de rapiéçage à froid d'une quantité de 28 tonnes pour un coût total de 4 172 \$ avant les taxes applicables (149 \$ la tonne)..

ADOPTÉE

2020-06-107
3.3

OCTROI DE CONTRAT - FAUCHAGE DE LA VÉGÉTATION

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat de service de fauchage de bord de route à Exca-Réno DT au coût de 35 \$ du km linéaire (113,6) plus frais de déplacement de 250 \$ pour un total de 4 226 \$ plus taxes applicables.

Les deux soumissionnaires étaient :

Exca-Réno DT au coût de 35 \$ du km linéaire (113,6) plus frais de déplacement de 250 \$ pour un total de 4 226 \$ plus taxes applicables.

3097-4547 Québec inc. (Brisson) total heures 57 au taux de 95 \$ de l'heure plus frais de transport totalisant 5 535 \$ excluants les taxes applicables.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-06-108
6.1

TOPONYMIE DU QUÉBEC – OFFICIALISATION D'UN CHEMIN

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'emplacement du chemin à être nommée;

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu

QUE le conseil autorise le nom du chemin sous le nom « des Oiseaux » et mandate la direction générale de procéder à l'officialisation de ce nom auprès de la Toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2020-06-109
6.2

CPTAQ - ALIÉNATION ET UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme. Fanny M/nard pour obtenir de cette Commission, l'autorisation à une fin autre que l'agriculture, une aliénation sur le cadastre 5 498 465 et 5 497 600 cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua, totalisant une superficie de 1 200 mètres carré;

ATTENDU QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le cadastre 5 498 465 et 5 497 600;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1. ;

ATTENDU QUE cette demande n'as aucun effet sur la protection et le développement des activités agricoles et est en amont au cadastre 5 497 602 une résidence déjà existante;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour les cadastres 5 498 465 et 5 497 600 cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

2020-06-110
6.3

MANDAT PROCUREUR DANS UN DOSSIER DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil mandate notre procureur Maître Rino Soucy pour un dossier de zonage pour les lots 5 496 902, 5 498 090, 6 312 378 et 6 312 379 sur le chemin Gerry Labelle et Ruisseaux des Cerises.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2020-06-111
7.1

FLEURS ET BACS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise un budget de 850 \$ maximum pour la confection de bacs a fleurs et l'achat de fleurs.

ADOPTÉE

2020-06-112
7.2

RÉNOVATION BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise la direction générale de chercher des prix pour la rénovation de la bibliothèque, porte et toit côté droit et fenêtres avant et que cette rénovation ferait partie de la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h57.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».